



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PLATEAU DU RUSSEY

Arrêté portant délégation de signature du Président au Directeur Général des Services

Le Président de la Communauté de Communes du Plateau du Russey,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-9, R.5211-2 et L.5214-23-1

Vu les articles L.2122-22 et L.5211-10 du Code Général des collectivités Territoriales et la délibération du 13 juillet 2020 portant délégations de pouvoir du Conseil communautaire au Président

Vu l'intérêt d'assurer la continuité et l'efficacité du service public ;

Considérant que monsieur DENEZ Arthur remplit les conditions statutaires pour bénéficier d'une délégation de signature au regard du grade détenu et des fonctions exercées ;

Considérant que le volume des affaires traitées nécessite dans un souci de bonne administration des affaires communautaires,

ARRÊTE :

Article 1er :

Monsieur Gilles ROBERT, Président, donne, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à Monsieur Arthur DENEZ, Directeur Général des Services de la Communauté de Communes du Plateau du Russey, pour signer, les documents suivants :

Dans le domaine administratif :

Toute correspondance administrative courante
Tout acte de gestion courante pour le fonctionnement régulier des services
La signature des accusés de réceptions des demandes des usagers et administrés
Tout acte, certificat et courrier relatifs aux relations avec les associations
Tout acte, certificat et courrier relatifs aux usagers de la chaufferie communautaire et des services de la collecte des ordures ménagères

Dans le domaine des ressources humaines :

Date de transmission de l'acte: 22/07/2025

Date de réception de l'AR: 22/07/2025

025-242504355-A_2025_001-AR

A G E D I

Les décisions relatives à la gestion administrative du personnel (congés, absences, frais de déplacement, formations), à l'exclusion des actes statutaires (recrutement, titularisation, avancement...) :

- Ordre de mission et tous documents ayant trait aux déplacements des agents dont le remboursement des frais de déplacement.
- Attestation de l'employeur et France Travail
- Déclaration de nomination, inscription au stage et convention de stage
- Attestation de salaire pour le paiement des indemnités journalières par la sécurité sociale
- Demande de paiement d'indemnités journalières des mutuelles de prévoyances, complément de salaire
- Feuilles accidents du travail, bons de prise en charge et déclaration accident du travail
- Toutes correspondances administratives relatives à la formation et au concours des agents (Etat des services...)
- Toutes les autorisations d'absences des agents
- Tous les plannings des agents y compris les heures complémentaires et supplémentaires payées ;
- Tous les actes liés aux modalités et au temps de travail : télétravail, temps partiel, décisions relatives aux comptes épargnes temps
- Courriers en réponse aux demandes d'emploi, de stage, de formation
- Courriers de convocation

Dans le domaine des Finances publiques :

- Les pièces comptables nécessaires à l'exécution des dépenses et des recettes de la collectivité, y compris les bons de commande et factures.
- Les titres de recettes et mandats de paiement ;
- Les arrêtés pris au titre des compétences communautaires ne comportant pas d'engagement de la collectivité au-delà des crédits votés ;
- Certificat administratif pour un montant inférieur à 1000 euros HT ou sans engagement financier

Dans le domaine des travaux :

- Toute déclaration de travaux ou déclaration d'intention de commencement de travaux

Divers :

- Actes relatifs à la gestion des archives administratives notamment les bordereaux de versement, de conservation ou d'élimination des documents

Article 2:

Il est rappelé à l'intéressé qu'il ne peut en aucun cas subdéléguer sa signature.

Article 3:

La présente délégation est consentie pendant toute la durée du mandat sauf si le Président décide de la retirer à l'intéressé.

Article 4 :

Monsieur Arthur DENEZ est autorisé à apposer sa signature de manière manuscrite ou électronique dans le cadre de cette délégation.

Date de transmission de l'acte: 22/07/2025
Date de réception de l'AR: 22/07/2025
025-242504355-A_2025_001-AR
A G E D I

Article 5 :

Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'État, affiché au siège de la collectivité, et une ampliation en sera remise à :

- Monsieur le Trésorier public de Morteau,
- Monsieur le Président du centre de gestion du Doubs
- Monsieur DENEZ Arthur, Directeur Général des Services

Fait au Russey, le 22/07/2025

Signature du délégataire :



Le Président

Gilles ROBERT



Date de transmission de l'acte: 22/07/2025

Date de reception de l'AR: 22/07/2025

025-242504355-A_2025_001-AR

A G E D I